

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02809
Numéro SIREN : 493 180 558
Nom ou dénomination : A.G.P.R.

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2019 sous le numéro de dépôt 71576



1911736701

DATE DEPOT :	2019-06-24
NUMERO DE DEPOT :	2019R071576
N° GESTION :	2016B02809
N° SIREN :	493180558
DENOMINATION :	A.G.P.R.
ADRESSE :	10 rue de Penthièvre 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2018/06/28
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

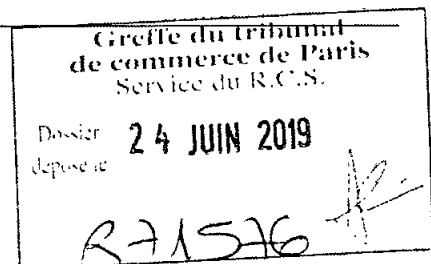
16302809

PA 28/06/18 C2

AGPR
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 10 rue de Penthièvre, 75008 PARIS
493180558 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 28 juin,
A 9 heures,



Monsieur Patrick HAUSS associé et représentant la succession de Monsieur Roger HAUSS

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Suite au décès de Monsieur Roger HAUSS, Associé Président, laissant pour seul héritier Monsieur Patrick HAUSS, l'intégralité des actions de la société AGPR est réunie entre les mains de Monsieur Patrick HAUSS.

II - A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président décédé,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer comme nouveau Président en remplacement de Monsieur Roger HAUSS, pour la durée du mandat en cours :

Monsieur Patrick HAUSS
Né à STRASBOURG le 5 octobre 1976
De nationalité Française
Demeurant 15 rue Saint Guillaume à COURBEVOIE (92400).

Monsieur Patrick HAUSS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

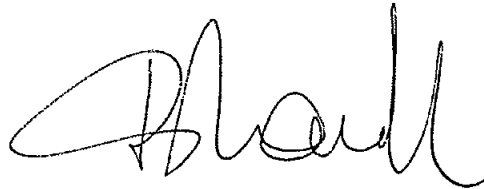
DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide que les modalités de sa rémunération fixe et ou proportionnelle seront fixées ultérieurement.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Patrick HAUSS

Certifié conforme à l'original
